

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la trente-neuvième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 24 janvier 2007, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

---

**Changement des mineures et des majeures en programme**

**Résolution CFSPD-2006-2007-291**

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Demers, appuyé par monsieur Simon Tremblay-Pepin, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

DEMANDE au Comité permanent du Règlement n° 5 de se pencher sur les effets et conséquences en termes de procédures d'admission des modifications apportées aux dispositions concernant la création de programmes à partir des mineures et des majeures. La demande de la Faculté de science politique et de droit vise l'élaboration de modalités spéciales d'admission pour un étudiant déjà inscrit dans ce type de cheminement étant entendu que la Faculté considère :

1. QUE les frais d'étude de dossier associés au processus normal d'admission ne devraient pas s'appliquer ici;
2. QUE des modalités souples de gestion des admissions pour les programmes complémentaires devraient s'appliquer pour toute demande visant la poursuite des études dans ce types de programme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME  
Montréal, le 24 janvier 2007

René Côté  
Doyen